



## Stratégie pour le développement durable 2030

### Transformation vers des systèmes alimentaires durables

La Stratégie pour le développement durable (SDD) 2030 et le premier Plan d'action 2021 à 2023 ont été adoptés le 23 juin 2021 par le Conseil fédéral. En tant qu'instrument de coordination entre les domaines politiques, la SDD 2030 vise à axer les nombreuses politiques sectorielles de la Confédération sur le développement durable.

Sous le sujet prioritaire « consommation et production durables », le Conseil fédéral a défini la **transformation vers des systèmes alimentaires durables en Suisse et à l'étranger** comme levier important du développement durable. Quatre objectifs mesurables et axes stratégiques sont définis pour relever les défis à venir.

#### Objectifs

- 1) La **part de la population** qui se nourrit de manière saine, équilibrée et durable conformément aux **recommandations** de la pyramide alimentaire suisse **croît à un tiers**.
- 2) Les **pertes alimentaires** évitables par habitant sont divisées par deux par rapport à 2017.
- 3) **L'empreinte gaz à effet de serre** de la demande finale de denrées alimentaires par personne sur la base de la comptabilité environnementale **baisse d'un quart** par rapport à 2020.
- 4) La **part des exploitations agricoles produisant de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux** en suivant des programmes de durabilité publics ou privés **croît d'un tiers** par rapport à 2020.

#### Axes d'action

- (a) La Confédération **promeut une alimentation saine, équilibrée et durable** en soutenant notamment le travail d'information et de sensibilisation.
- (b) La Confédération élabore et soutient des mesures pour **réduire les pertes alimentaires évitables** à tous les échelons de la création de valeur jusqu'à la consommation et définit des objectifs spécifiques de réduction ensemble avec les branches.
- (c) La Confédération crée des conditions cadres adéquates, transparentes et efficaces pour **des systèmes alimentaires durables le long de toute la filière agroalimentaire**.
- (d) La Confédération **promeut la résilience du système alimentaire**, notamment avec des investissements responsables, le renforcement socio-économique des exploitations agricoles, une production indigène diversifiée, adaptée au site de production et utilisant efficacement les ressources, aussi sur des sites de production difficiles, ainsi que la promotion de possibilités de formation adéquates.

Un premier Plan d'action 2021 à 2023 formule des mesures concrètes pour atteindre les objectifs et pour mettre en œuvre les axes stratégiques. D'autres plans d'action sont prévus ces prochaines années.



### Mesures

- 1) **Réduction du gaspillage alimentaire** : Le Conseil fédéral adoptera probablement un plan d'action pour éviter les déchets alimentaires d'ici le début de l'année 2022.
- 2) **Actualisation de la stratégie Climat pour l'agriculture** : La stratégie Climat pour l'agriculture doit être adaptée aux dernières connaissances et contenir un plan de mesures. Le document devrait être publié en automne 2022.
- 3) **Détermination du nombre d'exploitations agricoles produisant de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux** : Un plan de mise en œuvre est actuellement élaboré.
- 4) **Dialogues pour un système alimentaire durable** : La mise en œuvre fait l'objet de clarifications au sein de l'administration fédérale.

La SDD s'attaque à des défis comme le changement climatique ou la perte de biodiversité et reflète des tendances au sein de la société. Ces prochains mois, il s'agira de s'occuper des mesures du plan d'action ayant trait au système alimentaire et de les mettre en œuvre dans le cadre des axes stratégiques de la SDD 2030. Pour ce faire, il faut impliquer tous les acteurs importants du système alimentaire, y compris les consommatrices et consommateurs.